

ASSURANCE QUALITÉ AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NON FORMELLE

BILAN 2018



Service National
de la Jeunesse

19/02/2019

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1. Concepts pédagogiques	5
1.1. Concept d'action général SEA	5
1.2. Projet d'établissement AP	7
1.3. Concept d'action général MJ	8
2. Journal de bord	10
2.1. Journal de bord SEA	10
2.2. Rapport d'activité AP	11
3. Formation continue	13
3.1. Validation de la formation continue	13
3.2. Formation éducation plurilingue	14
4. Suivi Développement Qualité	16
4.1. Les agents régionaux	16
4.2. Visites des agents régionaux	17
5. Conférences	19
6. Développement de supports didactiques	20
6.1. Edition de documents pédagogiques	20
6.2. Films pédagogiques	20
6.3. Enfancejeunesse.lu	21
7. Projets Développement Qualité	22
8. Conseil scientifique éducation plurilingue	23
9. Chiffres-clés Bilan 2018	24
10. Glossaire	25

INTRODUCTION

La loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse (dénommée ci-après loi jeunesse), entrée en vigueur le 24 avril 2016, a introduit un dispositif d'assurance de la qualité pour les services d'éducation et d'accueil pour enfants, les services pour jeunes et les assistants parentaux.

Le dispositif repose sur plusieurs axes dont notamment :

- l'obligation des services d'éducation non formelle de présenter un concept d'action général conforme au cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes ;
- l'obligation de formation continue pour le personnel éducatif ;
- l'élaboration régulière d'un journal de bord.

Le dispositif qualité susmentionné vise la qualité éducative (dénommée aussi « qualité du processus ») dans les services. Le SNJ a entre autres comme mission d'assurer le « suivi de la qualité pédagogique dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, auprès des assistants parentaux et dans les services pour jeunes » (art.7., loi jeunesse). C'est notamment la « Division Développement de la qualité » du SNJ qui « est chargée du soutien à la formation continue pour les professionnels du travail avec les enfants et les jeunes, de l'édition du matériel pédagogique et du suivi de la qualité pédagogique dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, auprès des assistants parentaux et dans les services pour jeunes » (règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse).

Cette division est subdivisée en trois cellules :

- Ressources enfance (4 coordinateurs)

Missions : Réaliser des outils « développement de la qualité » et des actions de soutien pour le personnel éducatif du secteur enfance. Organiser les formations « Référénts éducation plurilingue ». Soutenir la commission de formation continue et l'échange entre les organismes de formation continue.

- Ressources jeunesse (1 coordinateur)

Missions : Réaliser des actions de soutien et des outils pour le développement de la qualité du secteur jeunesse. Offrir un programme de formations continues pour le personnel éducatif du secteur jeunesse.

- Agents régionaux (1 coordinateur/23 postes équivalent temps-plein agents régionaux)

Missions : assurer le contrôle de l'application du dispositif d'assurance de la qualité tel qu'inscrit dans la loi modifiée sur la jeunesse.

La cellule « ressources » a prioritairement comme mission le soutien et la cellule « agents régionaux » le suivi de la qualité pédagogique. L'objectif général « développement de la qualité » est garanti par une collaboration étroite entre les 3 cellules.

Le présent rapport présente les principaux résultats concernant la mise en place du dispositif et le contrôle réalisé pendant l'année 2018.

1. CONCEPTS PÉDAGOGIQUES

Pour chaque service d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA) participant au chèque-service accueil et pour chaque service pour jeunes bénéficiant d'un soutien financier de l'État, le gestionnaire doit établir un concept d'action général (CAG) conforme au cadre de référence national (art. 32 (1), loi jeunesse).

Le CAG, élaboré pour une durée de trois ans selon les lignes directrices précisées dans le cadre de référence national, est validé par le ministre.

Pour les assistants parentaux (AP), le concept est dénommé « projet d'établissement » (PE) et doit être conforme aux lignes directrices pour l'élaboration du projet d'établissement pour les assistants parentaux.

Les agents régionaux (AREG) ont pour mission d'analyser les concepts d'action généraux et les projets d'établissement par apport au cadre de référence (art. 35, loi jeunesse).

Vu le nombre important de structures concernées (env. 800 SEA et 650 AP), il est à noter que les analyses des concepts pédagogiques resp. projets d'établissement et du journal de bord reprises dans le présent rapport se basent sur les apports de chaque agent régional et constituent donc une appréciation de la part des 25 agents régionaux du SNJ. C'est dans ce cadre qu'un collaborateur de la division « Développement de la qualité » a comme mission spécifique de faire une analyse du suivi réalisé par les AREG (e.a. par le biais d'interviews avec env. 20 questions ouvertes réalisées séparément pour CAG-SEA et PE-AP)

1.1. CONCEPT D'ACTION GÉNÉRAL SEA

Les premiers CAG des SEA ont été soumis au SNJ début octobre 2017. 817 CAG ont été introduits et avisés pendant la période « octobre 2017 – fin 2018 ».

694 ont été avisés conformes avec le cadre de référence (voir « lignes directrices pour l'élaboration du concept d'action général et du journal de bord applicables aux services d'éducation et d'accueil pour enfants » du cadre de référence).

123 étaient à compléter par les SEA. 59 concepts « à compléter » étaient rédigés par des crèches et 46 concepts par des maisons relais.

Tableau CAG-SEA avisés

Régions	Centre	Est	Nord	Sud	TOTAL
CAG conforme	198	101	144	251	694
À compléter	46	17	26	34	123

Concernant les 123 CAG avec des éléments manquants, les SEA ont eu la possibilité de les compléter. Après cette procédure la grande majorité a été conforme aux exigences : toutefois 13 avertissements ont été envoyés par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse. Après ces avertissements 2 SEA se sont vus notifier une mise en demeure par le Ministère.

CONCEPT D'ÉDUCATION PLURILINGUE

Le prestataire qui offre le programme d'éducation plurilingue doit introduire les trois champs d'action de l'éducation plurilingue dans son concept d'action général. Afin de soutenir les SEA dans l'élaboration de cette partie spécifique du concept, le SNJ a élaboré et diffusé en janvier 2018 une note intitulée « Guide pour la réalisation d'un concept local de l'éducation plurilingue pour jeunes enfants ».

Sur les 393 concepts qui étaient à introduire jusque fin 2018 par les SEA, 350 l'ont été. Les autres 43 concepts seront introduits en 2019. Le concept introduit sera un point de discussion pendant les visites de l'agent régional en 2019.

SYNTHÈSE ANALYSE CAG-SEA

Le nombre de pages des CAG varie entre 4 et plus de 200 pages. Les agents régionaux ont estimé le nombre moyen de pages entre 30 et 50.

Les « grands » gestionnaires (gestionnaires avec plusieurs SEA) ont rédigé la partie générale du CAG en grande partie eux-mêmes - parfois à l'aide d'une cellule de qualité. Les SEA ont complété le volet spécifique propre au SEA. Chez les crèches privées par contre, ce sont surtout les chargé(e)s qui ont rédigé tout le concept. Il est à noter que dans la très grande majorité des cas, l'équipe éducative n'a pas été impliquée. Ce point sera abordé lors des visites à venir, puisqu'il est important que le contenu du concept, qui constitue un document d'orientation générale et de création d'une base professionnelle homogène, soit élaboré par l'équipe éducative de la structure concernée (cf. Manuel d'élaboration des concepts d'action généraux, SNJ 2017).

Au début du processus, la plupart des SEA considéraient l'élaboration du concept comme une obligation imposée et non comme un véritable instrument de développement de la qualité qui pourrait les aider dans leur travail quotidien. Entre-temps, de plus en plus de structures prennent cependant conscience que la rédaction d'un concept est une mesure importante qui valorise le travail du personnel. Les structures conventionnées donnent souvent l'impression qu'elles sont déjà plus avancées dans leur processus de développement de la qualité, ce qui se reflète dans leurs concepts. Souvent, les structures privées éprouvent encore plus de difficultés à ce niveau.

Dans l'ensemble, beaucoup de concepts sont étroitement liés au cadre de référence national. C'est pourquoi ils sont souvent décrits de manière assez théorique et la référence à la pratique n'est pas établie. Certaines structures considèrent le cadre de référence comme une ressource utile et une opportunité d'orientation efficace, tandis que d'autres structures donnent l'impression de ne l'avoir lu qu'en partie.

En ce qui concerne les dossiers à compléter, ce sont surtout les descriptions des approches au niveau des champs d'action énumérés dans le cadre de référence qui ont été incomplètes. En particulier les domaines « sciences et techniques » et « valeurs, participation et démocratie » semblent poser des problèmes aux services.

Il convient toutefois de noter que les points imposés pour être conforme au cadre de référence se retrouvent dans une grande partie des concepts, même s'ils ne sont pas toujours subordonnés au chapitre correspondant. Cependant, la question se pose de savoir si les contenus ont été réellement compris, comme p. ex. le principe de l'inclusion ou les différents

champs d'action. Les AREG ont l'impression que différents termes sont importés du cadre de référence ou des lignes directrices sans que leur signification réelle ne soit comprise.

Bien que de nombreuses ressources pour l'élaboration du concept ont d'ores et déjà été élaborées (p.ex. : manuel d'élaboration des concepts d'action généraux, lignes directrices, publication « Image de l'enfant »), d'autres aides peuvent être envisagées à l'avenir, comme, entre autre, plus de littérature (surtout en français) ou encore des formations spécifiques complémentaires. Les agents régionaux ont encore relevé que les services déplorent ne pas disposer de suffisamment de temps à consacrer à la préparation.

1.2. PROJET D'ÉTABLISSEMENT AP

Les premiers projets d'établissement des assistants parentaux ont été soumis au SNJ début octobre 2017. 663 PE ont été introduits et avisés pendant la période « octobre 2017 – fin 2018 ».

525 ont été avisés conformes avec le cadre de référence (voir lignes directrices pour l'élaboration du projet d'établissement et du rapport d'activité pour les assistants parentaux).

138 étaient encore à compléter par les assistants parentaux.

Tableau PE-AP avisés

Régions	Centre	Est	Nord	Sud	TOTAL
PE conforme	40	52	120	313	525
PE à compléter	10	10	29	89	138

Concernant les 138 PE avec des éléments manquants, les AP ont eu la possibilité de les compléter. Après cette procédure la grande majorité a été conforme aux exigences : toutefois 8 avertissements ont été envoyés par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse. Après ces avertissements 5 AP ont reçu une mise en demeure par le Ministère.

SYNTHÈSE ANALYSE PE

Sur les 663 projets d'établissement soumis, 138 se sont révélés non conformes. Notamment les points « phase d'adaptation » (non conformes dans 41 cas) et « devoirs à domicile » (non conformes dans 32 cas) n'ont pas été suffisamment traités.

Concernant le nombre de pages des projets d'établissement, qui sont rédigés pour la plupart du temps en français, les agents régionaux ont relevé de grandes différences : les projets les plus courts sont décrits sur environ 1-2 pages, tandis que le nombre maximum se situe entre 20 et 25 pages. Le nombre moyen de pages est estimé à 4 ou 5 pages. Il a été constaté que de nombreux assistants parentaux ont reçu de l'aide de leurs enfants ou d'autres membres de famille pour la rédaction de leurs projets d'établissement, un phénomène dont il faudra tenir compte à l'avenir.

En ce qui concerne les projets d'établissement dans leur ensemble, il convient de noter que les points pédagogiques à mentionner sont souvent mal compris. Les AP se limitent à décrire

les points en faisant une courte énumération, le contenu pédagogique n'est que rarement discuté en détail même si dans la pratique les AP font un travail caractérisé par une grande panoplie d'activités.

Selon les agents régionaux, les assistants parentaux offrent de nombreuses activités intéressantes aux enfants qui correspondent au cadre de référence national, mais celles-ci ne sont souvent pas mentionnées dans les concepts. Les AP considèrent ces offres comme évidentes et à leur avis, il n'est pas nécessaire de les mentionner explicitement. D'autre part, il y a également des concepts qui sont très bien décrits en termes de contenu, mais qui ne reflètent pas la pratique de manière réaliste. La mise en œuvre pratique des projets d'établissement est donc une difficulté supplémentaire dans de nombreux cas.

En ce qui concerne le dispositif qualité, on peut résumer que les assistants parentaux sont désormais plus positifs envers le dispositif qu'ils ne l'étaient au début.

1.3. CONCEPT D'ACTION GÉNÉRAL MJ

Les concepts d'action généraux des maisons de jeunes étaient à introduire pour le 1^{er} octobre 2018 au plus tard. Le SNJ a reçu et avisé en 2018 58 CAG.

53 ont été avisés conformes avec le cadre de référence (cf. lignes directrices pour l'élaboration du concept d'action général et du journal de bord applicables aux services pour jeunes).

5 étaient encore à compléter par les gestionnaires des maisons de jeunes, ce qui, entretemps, a été fait.

Tableau CAG-MJ avisés

Régions	Centre	Est	Nord	Sud	TOTAL
CAG conforme	15	12	12	14	53
CAG à compléter	0	1	2	2	5

Les réflexions et appréciations des agents régionaux sur les CAG des maisons de jeunes seront analysées en 2019.

CONCLUSIONS PRINCIPALES CONCERNANT LES CONCEPTS PÉDAGOGIQUES

- Globalement, le dispositif qualité est plutôt bien accepté par les SEA ;
- de nombreux AP étaient au début sceptiques à l'égard des mesures de qualité, mais cette attitude a changé au cours de l'année ;
- en principe, le cadre de référence est accepté par les services d'éducation non formelle comme un document de base qui donne une orientation importante notamment concernant le concept de l'éducation non formelle et la terminologie pédagogique ;
- les AP ont plus de difficultés à reprendre les notions du cadre de référence dans leurs concepts que les SEA ;
- la majorité des SEA et des AP n'avait pas de grandes difficultés à rédiger un concept resp. un projet d'établissement conforme aux lignes directrices du cadre de référence ;
- les AREG estiment que leur rôle professionnel est largement compris et accepté par les AP et les SEA.

2. JOURNAL DE BORD

Pour chaque service d'éducation et d'accueil pour enfants participant au chèque-service accueil et pour chaque service pour jeunes bénéficiant d'un soutien financier de l'État, le gestionnaire doit tenir un journal de bord qui reflète la mise en œuvre du concept d'action général. « Le journal de bord regroupe les informations concernant la répartition des tâches au sein du service, le règlement d'ordre intérieur et documente les activités du service » (art. 32 (2), loi jeunesse).

Le rapport d'activité de l'assistant parental participant au dispositif du chèque-service accueil comprend une liste des personnes intervenant auprès des enfants, un relevé des activités avec les enfants et un relevé des participations à la formation continue (art. 6, règlement grand-ducal du 27 juin 2016 concernant l'assurance de la qualité dans l'activité de l'assistance parentale, dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants et dans les services pour jeunes.)

Des lignes directrices spécifiques du cadre de référence font une énumération des points à mentionner dans le rapport d'activité respectivement dans le journal de bord.

2.1. JOURNAL DE BORD SEA

Le SNJ a réalisé un classeur spécifique pour la tenue du journal de bord ainsi qu'une version numérique (<https://www.journal-de-bord.lu>). La méthode de réalisation du journal de bord est laissée au libre choix du gestionnaire : classeur et version numérique ne sont que des propositions du SNJ.

La version papier, sous forme d'un classeur avec fiches spécifiques, a été utilisée par 405 structures.

Dès son lancement en 2017, la version électronique a trouvé une acceptation beaucoup plus grande qu'initialement attendu. 547 services d'éducation et d'accueil pour enfants se sont inscrits en 2018 pour travailler avec la version électronique du journal de bord. 493 SEA travaillent activement avec cette version.

Chaque SEA qui utilise le journal de bord numérique dispose d'une adresse directe du type **nom-structure.jdb.lu** pour accéder à son journal. Le SEA peut décider de partager seulement une partie du journal publiquement, respectivement d'offrir une version du journal aux parents (par mot de passe commun), ou d'utiliser le journal uniquement à des fins de documentation interne. 334 SEA ont choisi de travailler, dans un premier temps, avec seulement une version interne (inclus normalement AREG), 76 avec un Login spécifique pour les parents et 85 avec une version qui est publique.

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE JOURNAL DE BORD SEA

La préférence respective de l'institution pour un modèle de journal de bord ou un autre dépend avant tout des possibilités structurelles (la structure dispose d'un ordinateur, d'une imprimante, d'une tablette ou non) ainsi que de la préférence des chargé(e)s du SEA.

Le nombre de documentations dans le journal de bord varie en partie entre 30 et 800 selon la structure. L'enquête auprès des SEA ne révèle pas avec quelle fréquence les documents sont saisis en moyenne. Il est estimé que la plupart des services font des entrées environ une fois par semaine.

Les observations des agents régionaux montrent que les documentations dans le journal de bord sont effectuées principalement dans le domaine des « activités pédagogiques », et dans certains cas également dans le domaine des « projets pédagogiques ». Par contre, on trouve rarement des entrées sur les sujets du « partenariat avec les parents », du « partenariat avec les écoles » et des « espaces fonctionnels ». Au niveau du contenu, il ne s'agit - dans la plupart des cas - pas de réflexions pédagogiques approfondies, mais plutôt d'une simple description des activités. Pour le domaine de l'éducation plurilingue, le nombre de documentations est également très variable. Le fait que les activités ou projets plurilingues soient mentionnés séparément est plutôt l'exception.

Dans l'ensemble, le journal de bord semble avoir été bien accueilli par une grande partie des services d'éducation et d'accueil pour enfants. Il est considéré comme un moyen d'identification et comme une méthode pour travailler plus consciemment avec le cadre de référence national. D'autre part, les avantages concrets de l'utilisation du journal de bord ne sont pas encore reconnus par de nombreuses structures.

Afin d'optimiser l'instrument de qualité *journal de bord*, certaines suggestions d'amélioration ont été faites et seront discutées dorénavant, comme par exemple une adaptation des versions « papier » et « électronique », la possibilité de fixer un cadre pour le nombre de documentations et la fréquence des inscriptions, ainsi que différents ajustements au niveau technique de la version électronique du journal de bord.

2.2. RAPPORT D'ACTIVITÉ AP

Dans le cadre de leur mission de suivi de la qualité éducative les agents régionaux analysent les rapports d'activité. Le délai pour l'envoi des rapports d'activité de l'année 2017 au Service national de la jeunesse a été le 31 mars 2018. 589 rapports d'activité ont été reçus dans le délai.

Tableau Réception Rapports d'activité AP 2017

Régions	Centre	Est	Nord	Sud	TOTAL
Rapports reçus	35	53	133	368	589

Les indications faites dans les rapports d'activité sont discutées et analysées lors des visites des agents régionaux chez les assistants parentaux.

CONCLUSIONS PRINCIPALES CONCERNANT LE JOURNAL DE BORD/RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Les outils de soutien pour l'élaboration du journal de bord « classeur et version numérique » ont été accueillis favorablement par la grande majorité des SEA. ;
- la partie « activités pédagogiques » est la partie la plus fréquemment documentée par les SEA ;
- les parties « partenariat avec les parents », « partenariat avec les écoles » et « espaces fonctionnels » ne sont que rarement documentées ;
- le journal de bord est considéré comme un moyen important pour illustrer le travail avec le cadre de référence.

3. FORMATION CONTINUE

3.1. VALIDATION DE LA FORMATION CONTINUE

La commission de la formation continue a comme mandat de valider les formations continues organisées à l'attention du personnel des services d'éducation et d'accueil pour enfants et des services pour jeunes tel que prévu dans le chapitre V du règlement grand-ducal concernant l'assurance de la qualité dans l'activité de l'assistance parentale et dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants et dans les services pour jeunes. Le secrétariat de la commission de la formation continue est assuré par le SNJ.

DEMANDES DE VALIDATION

776 demandes de validation ont été traitées en 2018 dont 682 évaluations positives. Sont considérées toutes les formations comprises dans la période du 15.01.2018 au 15.11.2018 (délais d'introduction des demandes de validation auprès de la commission de la formation continue).

Les demandes de validation sont généralement déposées par les organisateurs de formations continues (« demandes de formation en externe »). Les demandes de formations internes ou des formations à l'étranger sont à déposer par les gestionnaires des SEA ou MJ.

Demandes pour formations 2018 (en interne ou à l'étranger)	Total	Ont reçu un numéro de validation	Ont été évaluées pour l'éducation plurilingue	Total SEA
Délai 15/01	16	15	2	
Délai 15/03	56	29	11	
Délai 01/06	25	20	12	
Délai 15/09	43	43	9	
Délai 15/11	51	47	13	191

Demandes pour formations 2018 (en externe)	Total	Ont reçu un numéro de validation	Ont été évaluées pour l'éducation plurilingue	Total Organismes
Délai 15/01	121	67	10	
Délai 15/03	66	58	15	
Délai 01/06	170	160	53	
Délai 15/09	141	116	25	
Délai 15/11	87	70	21	585

Demandes « SEA »	191
Demandes « organisateurs »	585
Total des Demandes « SEA + Organismes »	776
Évaluation positive	510
Évaluation EPL	171
N'ont pas reçu de numéro de validation	266

En 2018, une nouvelle procédure a été élaborée par un groupe de travail en vue de donner aux structures d'éducation et d'accueil pour enfants, aux services pour jeunes et aux assistants parentaux une possibilité de faire valider les hospitalisations. 4 demandes de validation ont été déposées et 3 hospitalisations ont pu être validées, une a été retirée par le demandeur. En tout, 21 personnes ont participé à 3 hospitalisations validées.

3.2. FORMATION ÉDUCATION PLURILINGUE

Selon la loi du 29 août 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, le programme d'éducation plurilingue est appliqué dans chaque crèche prestataire du chèque-service accueil au Luxembourg. Chaque crèche doit désigner un(e) référent(e) pédagogique qui coordonne la réalisation de l'éducation plurilingue. Pour être désigné comme référent pédagogique du programme d'éducation plurilingue le membre du personnel doit « avoir accompli une formation initiale spécifique d'une durée de trente heures au moins organisée par le Service national de la jeunesse » (art. 36, loi jeunesse).

La formation des référents pédagogiques pour l'éducation plurilingue est composée de 5 modules et a une durée de 30 heures. Contrairement aux autres formations continues pour le personnel éducatif des SEA cette formation est directement proposée par le SNJ (art.36,loi jeunesse) .En 2018, 280 personnes ont suivi cette formation, réparties en 10 groupes, dont 3 groupes en langue allemande et 7 groupes en langue française.

Sept réunions d'échange pour les référent(e)s pédagogiques ont été organisées – deux à Esch-Belval, trois à Luxembourg-Ville et deux au Marienthal. 130 personnes y ont participé au printemps 2018 et 80 personnes en automne 2018.

Les participants se sont échangés sur leurs pratiques de mise en œuvre de l'éducation plurilingue, notamment sur l'intégration des langues luxembourgeoise et française et d'autres langues familiales lors des activités pédagogiques et dans le quotidien de la crèche, sur leurs pratiques de collaboration avec les familles et sur la mise en réseau avec d'autres acteurs dans leur environnement social. Ils ont apprécié les échanges comme outil de partage et d'exploration de nouvelles idées pour enrichir et développer leur pratique éducative. Ils ont également constaté un développement positif dans leurs structures respectives avec une meilleure implication et motivation tant de leurs équipes que chez les enfants et leurs familles. Les difficultés souvent mentionnées restent la collaboration avec l'école, trouver du personnel compétent dans les langues demandées, le manque de temps de préparation et les réticences de certains parents et membres d'équipe.

FORMATIONS INTERNES POUR LES SEA

En 2018, le SNJ a offert huit formations internes pour des SEA et gestionnaires à Luxembourg sur le sujet de l'éducation plurilingue dans l'accueil de la petite enfance. Environ 120 personnes du personnel encadrant ont suivi ces formations avec l'objectif d'approfondir leurs connaissances de la thématique, de réfléchir sur leurs pratiques pédagogiques et langagières et de développer une approche commune en équipe par rapport à la mise en place de l'éducation plurilingue.

CONCLUSIONS PRINCIPALES CONCERNANT LA FORMATION CONTINUE

- La majorité des demandes de validation de formation continue sont des demandes pour formations en externe, c'est-à-dire des formations proposées par des organismes de formation continue ;
- 66 % des demandes de validation ont reçu un numéro de validation ;
- les participants des formations d'éducation plurilingue ont constaté dans leurs services un développement positif de la mise en place du programme d'éducation plurilingue.

4. SUIVI DÉVELOPPEMENT QUALITÉ

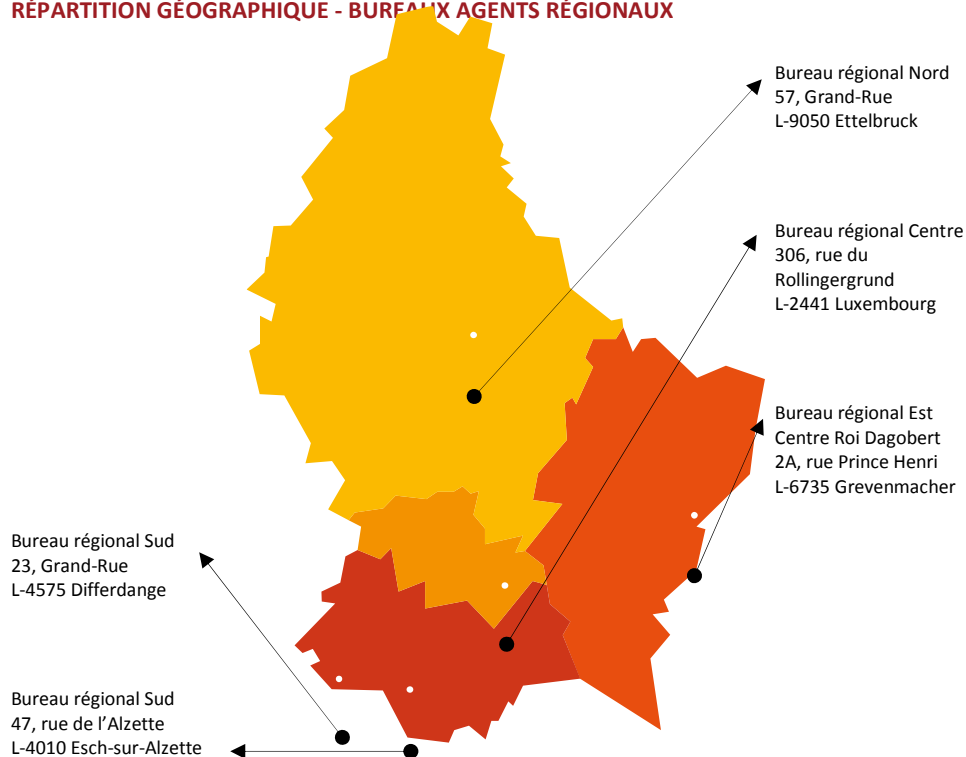
4.1. LES AGENTS RÉGIONAUX

Les agents régionaux ont comme mission d'assurer le suivi de la qualité pédagogique dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants, les maisons de jeunes et auprès des assistants parentaux. Pour assumer cette tâche, les 23 postes sont occupés par 25 agents régionaux.

Les agents régionaux sont répartis comme suit dans les 5 bureaux régionaux :

Ville de Luxembourg	Grevenmacher	Differdange	Esch-sur-Alzette	Ettelbruck
à temps plein : 5 agents	à temps plein : 1 agent	à temps plein : 4 agents	à temps plein : 6 agents	à temps plein : 4 agents
	à raison de 75% : 1 agent			
	à mi-temps : 3 agents			à mi-temps : 2 agents

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE - BUREAUX AGENTS RÉGIONAUX



A noter que les agents régionaux ont commencé début 2019 à rédiger les rapports prévus par la loi jeunesse pour chaque agrément SEA, AP et MJ. L'analyse de ces rapports et une synthèse des conclusions principales seront réalisées au cours de l'année 2019.

4.2. VISITES DES AGENTS RÉGIONAUX

Les visites des agents permettent de vérifier l'adéquation de la pratique éducative avec le concept d'action général, respectivement le projet d'établissement notamment à travers l'analyse du journal de bord et le rapport d'activité, de vérifier si les dispositions en matière de formation continue sont suivies et de faire une visite des lieux. Des échanges sur des thèmes pédagogiques prioritaires ont lieu lors de ces visites.

La synthèse des thèmes abordés en 2018 lors des visites dans les divers types d'accueil (service d'éducation et d'accueil, assistants parentaux, maison de jeunes) est présentée ci-dessous par ordre décroissant.

SERVICE D'ÉDUCATION ET D'ACCUEIL (SEA)

Le nombre de visites en 2018 pour les services d'éducation et d'accueil s'élève à 1.174. Les sujets-phares lors des échanges étaient les suivants :

- L'image de l'enfant par rapport à ses besoins, par rapport au déroulement de la journée, à la situation des repas et par rapport à l'apprentissage par l'exploration ;
- la participation et l'autonomie comme caractéristiques de l'éducation non formelle ;
- les champs d'action du cadre de référence ;
- la collaboration avec les parents ;
- les phases de transition et particulièrement la phase d'adaptation ;
- l'inclusion comme principe éducatif ;
- divers.

LES ASSISTANTS PARENTAUX (AP)

En 2018 ont eu lieu 1.151 visites auprès des assistants parentaux. Les sujets clés définis par les agents régionaux et thématiques lors des visites se présentent comme suit :

- La phase d'adaptation ;
- l'aménagement de l'espace en lien avec le matériel de jeu ;
- la participation ;
- les besoins individuels des enfants ;
- la mise en lien des activités avec les champs d'action du cadre de référence ;
- la formation continue ;
- la collaboration avec les parents ;
- divers

LES MAISONS DE JEUNES (MJ)

Au niveau des maisons de jeunes ont eu lieu 90 visites au cours de l'année 2018.

Les thèmes principaux abordés lors des échanges du responsable avec l'agent régional peuvent être résumés comme suit :

- Le rôle du pédagogue et ceci à différents niveaux (par rapport aux jeunes, au gestionnaire et au réseau social/local) ;
- le dispositif qualité (le concept d'action général) ;
- les caractéristiques de l'éducation non formelle et particulièrement la participation et l'autonomie ;
- l'image du jeune ;
- divers.

Il est à noter que les agents régionaux doivent respecter une procédure spécifique s'ils ont des observations à signaler qui ne touchent pas directement le dispositif qualité prévu par la loi jeunesse mais la qualité structurelle ou s'il s'agit d'une observation générale respectivement d'une réclamation reçue. Dans ces cas les agents régionaux sont tenus de rédiger une note au ministère appelée « note d'observation ». 3 notes d'observation transmises concernaient le type d'accueil « service d'éducation et d'accueil pour enfants » et 8 le type d'accueil « assistance parentale ».

CONCLUSIONS PRINCIPALES VISITES AGENTS RÉGIONAUX

- 5 bureaux régionaux avec 25 agents régionaux ont été mis en place dans le pays ;
- en principe ont eu lieu en 2018 deux visites auprès de chaque service d'accueil ;
- la priorité des agents régionaux lors de la première visite auprès des SEA, MJ et AP était de donner des explications sur le dispositif qualité, le travail avec les instruments qualité et le contrôle des formations continues suivies ;
- « L'image de l'enfant » était le thème principal lors des visites auprès des services d'éducation et d'accueil pour enfants ;
- chez les assistants parentaux le thème principalement abordé concernait « la phase d'adaptation » ;
- le rôle du pédagogue dans les services pour jeunes était le thème principal lors des visites auprès des maisons de jeunes.

5. CONFÉRENCES

La septième conférence nationale sur l'éducation non formelle avait comme thème « Le lien affectif et l'éducation ». 400 personnes ont participé à cette conférence.

110 travailleurs de la jeunesse ont participé au symposium pour le secteur de la jeunesse qui avait comme thème le rôle du pédagogue dans les services pour jeunes.

Une conférence sur le partenariat avec les familles dans le cadre de l'éducation plurilingue a eu lieu le 26 juin 2018. Le matin, environ 330 participant(e)s ont suivi les interventions des expertes ainsi que la présentation des exemples pratiques. L'après-midi, 130 personnes ont participé aux ateliers pour échanger et aborder les différents aspects de cette thématique.

6. DÉVELOPPEMENT DE SUPPORTS DIDACTIQUES

Le SNJ réalise chaque année plusieurs publications sur les différents thèmes abordés dans le cadre de référence. En outre est proposé un soutien pédagogique pour le personnel éducatif des SEA et MJ sous forme de films et de guides/dépliants.

6.1. EDITION DE DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Le cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes a été finalisé et imprimé en 2018.

PUBLICATIONS

Dans le cadre du développement de la qualité, ont été éditées en 2018 :

dans la série « Pädagogische Handreichung » :

- Sexualpädagogik in der Jugendarbeit
- Einfach machen, BNE-Projekte planen, durchführen und evaluieren

dans la série « Études et conférences » :

- Résilience des enfants et des jeunes (en français et en allemand)
- Recueil des contributions de la conférence sur l'éducation plurilingue dans l'accueil de la petite enfance au Luxembourg (en français et en allemand)

dans la série « Cahiers parents » :

- Enfants et mouvement / Kinder und Bewegung

dans la série « Développement de la qualité » :

- Manuel d'élaboration des concepts d'action généraux pour les maisons de jeunes / Handbuch zur Konzeptionserstellung für Jugendhäuser

Un guide spécifique sur la rédaction d'un concept d'éducation plurilingue a été réalisé et distribué aux crèches concernées. Ce guide entend aider les SEA à réaliser leur concept grâce à une grille concrète couvrant les thématiques et les questions liées à l'éducation linguistique des jeunes enfants.

6.2. FILMS PÉDAGOGIQUES

SECTEUR ENFANCE

En collaboration avec Arcus asbl ont été réalisés plusieurs clips sur l'éducation non formelle et les champs d'action du cadre de référence. Les films suivants ont été finalisés en 2018 et publiés sur www.enfancejeunesse.lu :

- La conception de l'éducation non formelle
- Emotions et relations sociales
- Mouvement, conscience du corps et santé
- Valeurs, participation et démocratie

La vidéo « Service d'éducation et d'accueil an Äert Kand » réalisée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Service national de la jeunesse dans le cadre de l'initiative « Staark Kanner », présente le travail pédagogique dans les services d'éducation et d'accueil (SEA) qui se fonde sur le cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes.

SECTEUR JEUNESSE

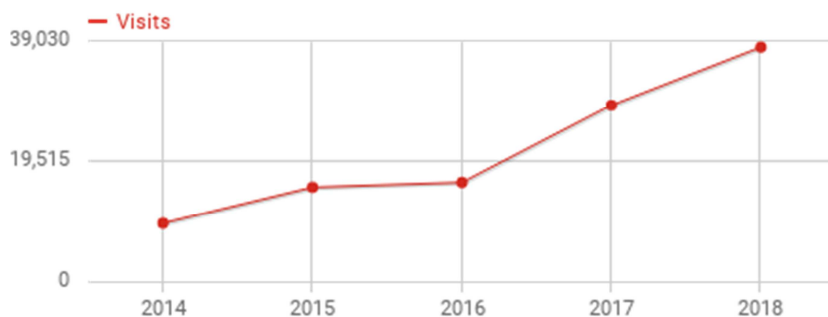
Le film sur le travail jeunesse en milieu ouvert est un projet de la Nordstad asbl. Le premier film d'une série de 8 a été réalisé en 2018 et explique la différence entre l'éducation formelle et non formelle, le cadre de référence et le travail dans une maison de jeunes.

6.3. ENFANCEJEUNESSE.LU

Le portail enfancejeunesse a été mise en place afin de donner au personnel éducatif des SEA, MJ et aux AP les informations nécessaires sur le dispositif qualité et les documents pédagogiques et autres offres de soutien. Le portail contient des informations dans les rubriques suivantes : Formations et Conférences, Pratique éducative, Instruments Qualité, Éducation plurilingue, Cadre légal et Documentation.

Le site a connu au cours de 2018 un total de 37888 visites, dont 21916 visiteurs uniques.

527 formations ont été publiées en 2018 sur le site *enfancejeunesse.lu*.



Le site continue d'être développé dans une approche résolument orientée vers les besoins de ses utilisateurs.

7. PROJETS DÉVELOPPEMENT QUALITÉ

Dans le cadre du dispositif qualité, le SNJ offre un soutien financier aux projets des SEA et MJ qui ont un aspect novateur dans le domaine de l'éducation non formelle et qui visent le développement de la qualité pédagogique. Par ce dispositif, des projets de la pratique sont valorisés et peuvent contribuer au développement du concept de l'éducation non formelle.

6 projets du secteur jeunesse ont été soutenus. Les projets avaient comme thèmes principaux : la participation, la prévention, l'inclusion et la créativité.

8 projets des services d'éducation et d'accueil pour enfants ont été soutenus. Parmi les principaux thèmes mis en évidence figurent la participation, la communication, les émotions, la conscience du corps, les sciences naturelles, la créativité, l'art.

8. CONSEIL SCIENTIFIQUE ÉDUCATION PLURILINGUE

Le conseil scientifique accompagnant la mise en œuvre du programme d'éducation plurilingue dans la petite enfance s'est réuni deux fois en 2018, à savoir les 15 et 16 mars et les 5 et 6 décembre. Les réunions avaient comme sujets les feedbacks des experts par rapport au dispositif luxembourgeois, l'identification de bonnes pratiques, des recommandations pour le développement ultérieur du programme, ainsi que des propositions pour l'évaluation continue de sa mise en place.

Les experts ont exprimé leur forte appréciation des efforts majeurs pour la mise en place du dispositif qualité dans l'éducation non formelle au Luxembourg. Ils ont souligné l'importance de considérer l'éducation plurilingue comme partie intégrante de l'éducation non formelle, liée étroitement à d'autres aspects tels que l'attitude du pédagogue, l'image de l'enfant, l'approche inclusive et participative ou le partenariat éducatif. Ils ont également estimé la haute qualité des diverses publications et documents pédagogiques. Leurs recommandations se focalisaient principalement sur la définition et communication claires des objectifs et principes fondamentaux de l'éducation plurilingue, la continuité avec les autres étapes du parcours éducatif des enfants et notamment le rôle de l'allemand dans ce contexte, la mise à disposition de ressources pour développer davantage la coopération avec les familles et l'importance de la formation initiale et continue quant au sujet du plurilinguisme. Les retours et recommandations du conseil scientifique sont documentés plus en détail dans les rapports de chaque réunion et sont pris en compte dans le développement et l'évaluation continue du programme de l'éducation plurilingue dans la petite enfance.

9. CHIFFRES-CLÉS BILAN 2018

- 1.538 concepts d'action général analysés ;
- 898 journaux de bord utilisés : 493 versions électroniques, 405 versions classeur ;
- 2.415 visites sur place d'agents régionaux ;
- 11 notes d'observation ;
- 776 demandes de validation de formations continues ;
- 527 formations publiées sur *enfancejeunesse.lu* ;
- 280 participants à la formation référents pédagogique éducation plurilingue ;
- 840 participants aux conférences ;
- 7 publications pédagogiques / 6 films pédagogiques ;
- 21916 visiteurs sur *enfancejeunesse.lu* ;
- 25 agents régionaux.

10. GLOSSAIRE

AP Assistant parental

AREG Agent régional « Jeunesse »

CAG Concept d'action général

MJ Maison de jeunes

PE Projet d'établissement

SEA Service d'éducation et d'accueil pour enfants

SNJ Service national de la jeunesse

